

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 21 décembre de l'An Deux Mille Vingt Trois à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25

Christian GRIJOL, Marie-Pierre BARIOU, Sébastien THOMAS, François GUET, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Henri SAVINA, Katell CHANTREAU, Ronan KERVAREC, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Dominique BOUCHERON, Dominique TILLIER, Christine TANGUY, Bernard JAFFRY, Isabelle CLEMENT, Bertrand POULMARCH, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Christelle DREANO, Ollivier DELBOT.

Pouvoirs : Isabelle STEFANUTTI, pouvoirs à Christian GRIJOL
Françoise LAOUENAN-LE LEC, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Philippe AUDURIER, pouvoirs à Marc RAHER
Florence CROM, pouvoirs à Ollivier DELBOT

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BARIOU

Délibération N° DE 137-2023

Objet : Fixation des montants de redevance du service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Année 2024

Rapporteur : Henri SAVINA

Bien que le contexte inflationniste, par référence à l'indice INSEE au 31 octobre 2023, fasse état d'une augmentation des prix à la consommation de 4 % sur un an, il est proposé de procéder à une augmentation de 2 % sur tous les tarifs du SPANC et de ne pas modifier les montants des pénalités dès lors que les dépenses du SPANC sont essentiellement impactées par l'évolution du coût de la main d'œuvre et du prix du carburant.

Les tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2024 seraient alors les suivants :

Redevances SPANC	Fréquence de contrôle	2024			2023		
		Montant annuel HT	Montant annuel TVA 10 %	Montant annuel TTC	Montant annuel HT	Montant annuel TVA 10 %	Montant annuel TTC
Installations non conformes "polluantes"	4 ans	31,91 €	3,19 €	35,10 €	31,28 €	3,13 €	34,41 €
Installations comprises entre 20 et 200 EH	5 ans	51,06 €	5,11 €	56,16 €	50,05 €	5,01 €	55,06 €
Installations non conformes	6 ans	21,27 €	2,13 €	23,40 €	20,86 €	2,09 €	22,94 €
Installations conformes	10 ans	12,76 €	1,28 €	14,04 €	12,51 €	1,25 €	13,76 €

Prestations SPANC	2024			2023		
	Montant annuel HT	Montant annuel TVA 10 %	Montant annuel TTC	Montant annuel HT	Montant annuel TVA 10 %	Montant annuel TTC
Contrôle de conception (nouvelle ou réhabilitée)	88,36 €	8,84 €	97,20 €	86,63 €	8,66 €	95,29 €
Contrôle de bonne exécution des travaux (nouvelle ou réhabilitée)	108,00 €	10,80 €	118,80 €	105,88 €	10,59 €	116,47 €
Diagnostic de vente	148,77 €	14,88 €	163,64 €	145,85 €	14,59 €	160,44 €
Contre-visite de conformité	44,63 €	4,46 €	49,09 €	43,75 €	4,38 €	48,13 €

Pénalités pour installations non conformes "polluantes" après 4 ans	550,00 €	550,00 €
Pénalités pour installations non conformes "polluantes" après 4 ans (BV RIS)	275,00 €	275,00 €

**Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du SPIC en date du 27 novembre 2023,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 6 décembre 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 décembre 2023,**

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs de l'assainissement non collectif tels que présentés ci-avant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 21 décembre 2023.

**La Présidente,
Jocelyne POITEVIN**



The image shows a circular official stamp in blue ink. The outer ring of the stamp contains the text "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the top and "DOUARNENEZ COMMUNAUTE" at the bottom. In the center of the stamp, the words "DOUARNENEZ" and "COMMUNAUTE" are printed. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Jocelyne Poitevin".